



Cagnotte à partager en bonus – exclusivité Le Club

Du mardi 2 au vendredi 5 décembre 2025

Conditions – Du mardi 2 au vendredi 5 décembre 2025

Offre valable pour les détenteurs d'un Compte PMU.fr, réservée aux clients Le Club PMU.fr ayant un statut Platine, Titane et Diamant, pour les e-paris hippiques (hors paris e-Simple®, Big5®, e-Tic3® et e-Report+®) non annulés, non remboursés et enregistrés sur PMU.fr (web, mobile et tablette) sur les journées hippiques du mardi 2 au vendredi 5 décembre 2025.

Les participants qui auront gagné chaque jour, entre mardi et vendredi, des e-paris hippiques éligibles sur 6 courses différentes, se partageront une cagnotte de 25 000€ de bonus.

Le bonus minimum perçu par client éligible est de 50€.

Ce bonus, non retirable et utilisable uniquement pour engager des e-paris hippiques sur PMU.fr, correspondant à une part de la cagnotte répartie à égalité entre les participants éligibles. Il sera disponible sur le compte PMU.fr du titulaire dans un délai maximum de 10 jours ouvrés après la fin de l'offre.

Les joueurs dont le niveau de risque est rouge dans le cadre du dispositif d'identification et d'accompagnement du jeu à risque ne peuvent pas participer à l'offre.

Toute notion calendaire s'entend par référence à la France hexagonale.

PMU® pourra modifier certaines modalités de l'opération ou l'arrêter avant son terme si les circonstances l'exigent ou en cas de survenance d'un évènement de force majeure.

Le pari hippique comporte une part de hasard, le gain n'est donc pas garanti.